

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le**06 FEV. 2026**

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

26022926N° d'entreprise : **0758 726 674****Nom**(en entier) : **SECO BELGIUM ASBL**

(en abrégé) :

Forme légale : **Association sans but lucratif**Adresse complète du siège : **Cantersteen 47, 1000 Bruxelles, Belgique****Objet de l'acte : Nomination administrateur - Pouvoirs de signature**

Extrait du PV de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2025:

[...]

4. Décharge aux administrateurs et au réviseur

L'Assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

L'Assemblée générale ordinaire décide de donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

6. Nomination et démissions administrateurs

L'Assemblée Générale ratifie la décision de cooptation du mandat de Frederik FONCKE par sa société FFLOW CommV, pour une durée de 4 ans, se terminant lors de l'AGO de 2028.

L'Assemblée Générale décide qu'à partir de ce jour, le Conseil d'Administration est composé comme suit :

1. B.H. GROUP sa (Bernard Heiderscheidt)
2. FFLOW CommV (Frederik FONCKE)
3. Olivier DELBROUCK
4. BLOUBERG bv (Geert Mertens)

7. Pouvoir

L'Assemblée générale donne une procuration spéciale à Mme Valentine Hellin (Group Legal Officer), et Mme Josiane Uwase (Corporate Gouvernance Assistant), toutes deux élisant domicile au siège social, agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, afin de pouvoir accomplir au nom de l'association toutes les formalités nécessaires ou utiles auprès des services administratifs du Moniteur belge et de la Banque Carrefour des Entreprises, en ce qui concerne l'exécution des décisions adoptées lors de la présente Assemblée.

À cet effet, les mandataires peuvent faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, d'une manière générale, entreprendre tout ce qui est nécessaire.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 mai 2025 :

Le 27 mai 2025, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

1. DÉCIDE, sans préjudice du pouvoir général de représentation du Conseil d'administration en tant qu'organe d'administration et du pouvoir général de représentation de deux administrateurs agissant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/02/2026 - Annexes du Moniteur belge

conjointement, conformément à l'article 14 des statuts, pour les actes et les décisions de gestion journalière, y compris la soumission aux marchés publics, de donner procuration:

-à la SRL XENTIS représentée par monsieur Benjamin VANDENBULCKE-PLASSCHAERT, nommé Personne chargée de la gestion journalière pour une durée indéterminée, et à porter le titre de Directeur Général dans cette fonction, afin de représenter l'Association à l'égard de tiers jusqu'à un montant de €50.000 par la signature conjointe avec un Administrateur.

2. DÉCIDE, sans préjudice (i) du pouvoir général de représentation du Conseil d'administration en tant qu'organe d'administration et du pouvoir général de représentation de deux administrateurs agissant conjointement conformément à l'article 14 des statuts et (ii) des pouvoirs de représentation susmentionnés pour les actes et les décisions de gestion journalière, d'octroyer les pouvoirs opérationnels spéciaux suivants :

a.pour les actes nécessaires à la gestion du personnel et aux obligations légales de l'Association en matière de personnel:

-à XENTIS SRL représentée par Monsieur Benjamin VANDENBULCKE, par la signature conjointe avec un Administrateur.

b.pour les actes nécessaires à la gestion d'achat (droits et obligations) de l'Association et jusqu'aux montants définis ci-dessous, pour chaque transaction d'une valeur annuelle du contrat:

-jusqu'à 10.000 € (hors TVA): à Tristan MEES, Matthias VERBERCKMOES, Steven HELLEMANS, XENTIS SRL avec son représentant permanent Benjamin VANDENBULCKE et Jean-François MINNE par la signature individuelle;

-jusqu'à 100.000 € (hors TVA): à Tristan MEES, Matthias VERBERCKMOES, Steven HELLEMANS, XENTIS SRL avec son représentant permanent Benjamin VANDENBULCKE et Jean-François MINNE par la signature conjointe avec un Administrateur.

c.pour les actes de gestion commerciale et les obligations légales y afférentes, y compris les marchés publics (notamment la soumission aux marchés publics et la signature d'offres et d'appels de participation), et jusqu'à concurrence des montants déterminés ci-dessous, pour chaque transaction d'une valeur annuelle du contrat:

-jusqu'à 50.000 € (hors TVA): à Jean-François MINNE et XENTIS SRL avec son représentant permanent Benjamin VANDENBULCKE par la signature individuelle;

-jusqu'à 250.000 € (hors TVA): à Jean-François MINNE par la signature conjointe avec XENTIS SRL avec son représentant permanent Benjamin VANDENBULCKE;

La ou les personnes ayant le pouvoir de signature peuvent également désigner un ou plusieurs mandataires spéciaux pour un ou plusieurs actes spécifiques dans les limites de leur pouvoir.

L'Association accorde les pouvoirs susmentionnés sans préjudice de toute charge spéciale que le Conseil d'administration, dans le cadre de son pouvoir général de représentation, juge nécessaire ou opportun de conférer.

Les pouvoirs susmentionnés remplacent tous les pouvoirs conférés antérieurement, sans préjudice de tous les actes accomplis en vertu de ces pouvoirs conférés antérieurement ou en exécution de ceux-ci.

3. DÉCIDE, de donner procuration à Mme Valentine Hellin (Group Legal Officer), et Mme Josiane Uwase (Corporate Governance Assistant), toutes deux élisant domicile au siège social, agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, afin de pouvoir accomplir au nom de l'association toutes les formalités nécessaires ou utiles auprès des services administratifs du Moniteur belge et de la Banque Carrefour des Entreprises, en ce qui concerne l'exécution des décisions adoptées lors de ce Conseil d'administration..

À cet effet, les mandataires peuvent faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, d'une manière générale, entreprendre tout ce qui est nécessaire.

Pour copie conforme

Josiane Uwase
Mandataire spécial

Déposées simultanément:

- Extrait du PV de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2025

- Extrait du PV du conseil d'administration du 27 mai 2025

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).